



Sartrouville le 29 Janvier 2018

## Avis du CADEB sur l'enquête publique complémentaire du tracé urbain du Tram 13 express, qui s'est déroulée du 8 janvier au 9 février 2018.

Suite à l'avis déjà donné par le Cadeb sur la phase 2 dite de concertation publique complémentaire du 7 mars au 8 avril 2016.

Nous rappelons que le Cadeb est un collectif qui regroupe plus d'une vingtaine d'associations de protection de l'environnement dans les boucles de Seine Saint-Germain-en-Laye et alentours. Il bénéficie d'un agrément préfectoral à l'échelle départementale. Il est membre de l'union départementale FNE Yvelines et de l'union régionale, FNE Ile-de-France elle-même affiliée à France Nature Environnement (FNE). Il est également membre de l'association des usagers des transports (AUT, FNAUT).

Lors de l'enquête publique relative au projet initial de la phase 2 de la TGO (à présent dénommée T13) qui s'est déroulée du 16 juin au 26 juillet 2014, le Cadeb avait émis un avis favorable. Cet avis portait essentiellement sur le trajet Saint-Germain grande ceinture, Poissy grande ceinture. Achères chêne feuillu, Achères RER A.

Suite aux conclusions de la commission d'enquête, les porteurs du projet ont décidé d'engager des études complémentaires sur la faisabilité et l'opportunité d'un tracé urbain par Poissy, afin de connecter la future ligne tangentielle ouest à la gare de Poissy RER. Ceci a conduit à la concertation publique complémentaire sur la phase 2 du 07 Mars au 08 Avril 2016.

A l'origine le projet de phase 2 de la TGO devait utiliser intégralement les voies ferrées existantes du réseau national, à l'exception de la section terminale d'Achères Chêne feuillu à Achères-Ville équipée en mode urbain (750 v) après aménagement, notamment les quais des stations qui doivent pouvoir recevoir les rames type tram-train.

En aménageant une correspondance directe à Poissy entre la TGO et les lignes RER ou Transilien, comme le propose le tracé urbain par Poissy, on permet une relation directe entre les secteurs Versailles et Achères via Poissy et vice-versa.



Le tracé urbain dans Poissy a pour objectifs :

- Répondre aux besoins de desserte du territoire
- Assurer une correspondance nouvelle en gare de Poissy RER
- Assurer un accompagnement renforcé du développement de Poissy en desservant plusieurs projets comme le quartier Rouget de l'Isle (ZAC-EOLE) mais aussi des quartiers comme Saint-Exupéry.

Une attention particulière est portée à l'insertion de ce nouveau tracé dans un environnement plus contraint.

Evolution du projet :

Trois stations sont créées dans Poissy.

Poissy Gambetta pour desservir le quartier de la bruyère

Poissy RER et Poissy ZAC près des quartiers Rouget de l'Isle et du quartier St Exupéry.

Par contre, la Station Achères Chêne feuillu envisagée dans le tracé initial est pour l'instant supprimée

Un arrêt au Technoparc est réclamé par le monde économique.

Des membres du Cadeb ont assisté aux réunions publiques de concertation avec de nombreuses questions posées par une assistance nombreuse.

A ce stade, de l'enquête, le Cadeb rappelle que l'examen d'un tracé urbain par Poissy va entraîner un important surcoût, qui sera à la charge de l'Etat, de la Région, et du département

Le tout sous réserve de pouvoir maîtriser tous les aspects techniques induits par cette variante.

Le groupe de travail constitué au sein du Cadeb :

- Constate que le passage dans la zone urbaine dense devrait rendre la desserte plus attractive à de nombreux habitants notamment par le raccordement au RER A et à EOLE à Poissy, mais demande une étude des flux et une étude d'adaptation du trafic routier, la création d'une ligne de transport en commun étant une occasion de revoir la place de la voiture.
- L'Axe Triel Poissy et Carrières Sous Poissy doit donner lieu à une étude particulière.
- La liaison de l'A104 n'est pas actée dans le projet.
- Constate en revanche le déboisement d'une surface plus importante que dans le projet initial.
- Constate que faire passer un tram-train en centre-ville se traduira par des expropriations dans les zones de contrainte, et qu'à défaut la voie unique envisagée ne permettra pas un trafic suffisamment fluide.
- Considère que la TGO n'est pas faite principalement pour desservir Poissy intra-muros, mais pour améliorer les trajets entre les villes de l'ouest parisien et ainsi préconise de ne créer qu'une station à Poissy :
- Constate que le projet initial 2014 permet l'utilisation du RFN jusqu'à Achères Chêne feuillu, ce qui réduit les coûts.



**En conclusion :**

Le Cadeb a pris connaissance des conclusions du groupe de travail, favorable au tracé initial.

Après débat, le Collectif :

- tout en reconnaissant l'intérêt d'un raccordement direct au RER A à Poissy proposé dans la variante urbaine
- préconise de réaliser le projet selon le tracé initial, ce choix reposant notamment sur des considérations de coût, de contraintes techniques de réalisation et d'exploitation, de moindre impact sur le milieu naturel, de conformité aux objectifs de liaison interurbaine rapide.

D'autre part, le Collectif, considérant que seule la partie urbaine de Poissy pose problème,

- demande de ne pas bloquer la situation pendant plusieurs années, et de réaliser la phase 1 du projet, entre Saint-Cyr-l'École et Saint-Germain-en-Laye.
- rappelle son opposition à la virgule pour le raccordement au RER A à Saint-Germain-en-Laye

Regrette par ailleurs l'absence de décision et de financement pour la phase 2 du projet de Tangentielle Nord (T11).

Gérard Moulin  
Groupe Transports du CADEB

Paulette Menguy  
Présidente du CADEB